

SIEEOM du Sud-Quercy**ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE****Délibération n°05**

**Objet : Adhésion au
groupement de
commandes d'achat
d'énergies du Syndicat
Département d'Energie du
Tarn-et-Garonne**

Date de convocation :
22/09/2020

Date d'affichage :
22/09/2020

**Nombre de Membres
en exercice :**
29

Nombre de présents :
28

Nombre de votants :
28

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*

L'an deux mille vingt,
le 8 octobre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué par son Président s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise AGUILAR, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANIEL, Sophie FANTON, Raymond GASC, Hugues GERVAIS, Sonia GRIMAL, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRIE, Camille LOPITAUX, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Guy PORTAL, Patrice PUYVERT, Patrice RODRIGUEZ, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusé : Monsieur Claude VERIL.

Secrétaire de séance : Madame Anne ARRESTIER.

Le Comité Syndical :

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,
Vu le Code des marchés publics,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le SIEEOM du Sud-Quercy a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité.

Considérant que le Syndicat Département d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82) a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont il est le coordonnateur,

Considérant que le SIEEOM du Sud-Quercy au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que le SIEEOM du Sud-Quercy sera systématiquement amené à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide de l'adhésion du SIEEOM du Sud-Quercy au groupement de commandes précité pour :

- L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Président dès notification de la présente délibération au coordonnateur,

Prend acte que le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié du SIEEOM du Sud-Quercy pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du SIEEOM du Sud-Quercy, et ce sans distinction de procédures,

Autorise Monsieur le Président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur,

Autorise Monsieur le Président à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune du SIEEOM du Sud-Quercy.

- A D O P T E E -

SIEEOM
Sud Quercy
TRIENS pour RECYCLER

Le Président,

Michel LAMOLINAIRE